

Challenge Atlantique 2026

PÊCHE AU LEURRE ARTIFICIEL

17 - 19 Septembre 2026 - St Pardoux



LICENCE SPORTIVE OBLIGATOIRE

PARTICIPATION FORFAITAIRE USCF 30€

1 CS MAX SUR LES 3 JOURS

Secrétaire : Nicolas MOURON - secretaire.atl@uscf.fr - 06 81 95 72 50

DTC : Yoann LECLERC - yoann.leclerc@sncf.fr - 06 48 14 17 76

Comité Atlantique : Thibault PASCAL - contact.atl@uscf.fr - 07 65 77 67 86



Challenge Atlantique 2026

PÊCHE AU LEURRE ARTIFICIEL



Comité Atlantique

PROGRAMME : (ÉTABLI SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

Jeudi 17 Septembre 2026

9h - 12h : Accueil des participants au centre CCGPF de St Léger la Montagne

DÉBUT DE PRISE EN CHARGE USCF

12h - 13h : Repas + contrôle des documents

13h - 13h30 : Arrivée au parcours de pêche - Lac de St Pardoux

13h30 : Réunion d'accueil : présentation du challenge, règlement

14h - 18h : Compétition - 1ère manche

18h : Retour au centre CCGPF

19h45 : Dîner

21h : Réunion CT

Vendredi 18 Septembre 2026

7h - 8h : Petit-déjeuner

8h - 9h : Préparation du matériel + installation sur le lieu de pêche

9h - 12h : Compétition - 2ème manche

12h - 13h30 : Repas

13h30 - 14h : Préparation du matériel

14h - 18h : Compétition - 3ème manche

18h - 19h : Fin de la compétition, retour au centre CCGPF

19h15 : Remise des récompenses

19h45 : Repas

Samedi 19 Septembre 2026

7h - 9h : Petit-déjeuner, rangement et nettoyage du centre

FIN DE PRISE EN CHARGE USCF

**Les arrivées tardives et les départs anticipés ne sont plus admis sur un challenge.
Tout départ anticipé sera soumis à facturation des prestations non prises.*

Remboursement de la participation forfaitaire:

- plus de 30 jours avant le début du challenge / non sélectionné par votre comité : remboursement à 100%
- moins de 30 jours avant le début du challenge: remboursement uniquement sur motif suivant: refus de CS, arrêt de travail, blessure ou motif familial impérieux et justifié.

Si injustifié et/ou ne rentrant pas dans l'un de ces motifs: non remboursement de la PF et facturation globale de la prestation.

En cas de non règlement, la personne sera suspendue de toute activité USCF.

Challenge Atlantique 2026

PÊCHE AU LEURRE ARTIFICIEL



Comité Atlantique

RÈGLEMENT

1 : challenge relevant de la pêche au lancer avec des leurres artificiels. Cette compétition individuelle peut accueillir jusqu'à 30 personnes. Les compétiteurs ont le droit de pêcher du bord, en float-tube, kayak, barque ou bateau.

Bien qu'étant une compétition, elle se veut amicale et conviviale entre nous.

2 : les limites de pêche, s'il y en a, seront présentées à l'ensemble des participants lors du briefing du 1er jour. Elles seront matérialisées sur le terrain, par tout moyen à la convenance des organisateurs.

L'organisateur peut annuler ou interrompre le challenge si la sécurité des participants ne peut être assurée (conditions météorologiques).

Participant

1 : L'inscription est obligatoire sur le site de l'USCF + licence & certificat médical.

2 : il sera demandé à chaque participant de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement, aux demandes des organisateurs ainsi qu'aux particularités réglementaires locales.

3 : il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore.

4 : Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin de préserver l'intégrité physique de leurs prises.

5 : La distance entre deux compétiteurs en action de pêche devra être de 25 mètres minimums sauf en cas d'urgence, aide à sortir un poisson ou si les deux pêcheurs sont dans une même embarcation.

6 : La pêche ou l'entraînement (préfishing) sera interdit à tous les compétiteurs engagés sur la totalité du parcours concerné par la compétition pendant les 7 jours qui précèdent l'épreuve (un organisateur peut néanmoins décider d'augmenter cette période d'interdiction voire interdire tout entraînement).

Equipements et leurres

1 : Le challenge se déroulera exclusivement au lancer aux leurres artificiel, dans toutes ses variantes.

Leurre artificiel équipé uniquement de 2 hameçons maximum (2 leurres par ligne maximum).

2 : en action de pêche, chaque concurrent ne pourra se servir que d'une seule canne et d'un moulinet. Cependant, il est possible de transporter plusieurs cannes durant l'épreuve.

3 : l'utilisation d'une épuisette nylon, caoutchouc ou plastique avec manche + gants, est conseillée pour sortir le poisson de l'eau.

Challenge Atlantique 2026

PÊCHE AU LEURRE ARTIFICIEL



Comité Atlantique

RÈGLEMENT

Interdiction d'utiliser une épuisette métallique, « fish grip » ou « pinces à poissons »

4 : L'utilisation d'attractant, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, huiles, arôme naturel ou artificiel déversé dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson est interdit.

5 : Les échosondeurs sont autorisés sur les embarcations.

Validation du poisson

1 : Lors de la capture d'un poisson, le concurrent devra mesurer la taille du poisson et prendre une photo du poisson sur une toise. La photo devra être envoyée sur le groupe WhatsApp qui sera ouvert à l'avance. La photo devra systématiquement être prise dans ce schéma-là : La tête du poisson devra être du côté gauche et la dorsale du poisson en haut afin d'éviter toutes triches possibles. Si la photo n'est pas prise suivant le règlement, le poisson ne sera pas comptabilisé. (On compte sur vous pour qu'il n'y ait pas de tricherie et en cas échéant la manche sera annulée pour le candidat).

2 : Sont considérés valides tous les poissons pris en action de pêche (harponnage interdit) et figurant dans le tableau ci-dessous atteignant ou excédant les tailles minimum mises en place.

Un quota poissons sera mis en place par espèce et par manche de toute espèce confondue ci-dessous sera obligatoirement appliqué. (Application d'un coefficient de 0,5 pour le silure, ce qui signifie qu'un silure de 2 m rapporte 1000 pts, 1,60 m = 800pts pour un maximum de 3 silures).

Brochet Quota de 3 par manche => bonus de 500 pts

Sandre Quota de 3 par manche => bonus de 500 pts

Black Bass Quota de 3 par manche => bonus de 500 pts

Perche Quota de 5 par manche => bonus de 500 pts

Chevesne Quota de 5 par manche => bonus de 500 pts

Truite (fario et arc en ciel) Non Présente

Aspe Non Présente

Silure coefficient 0.5 Quota de 3 par manche => bonus de 500 pts

Barbeau Non Présente

Saumon atlantique et truite de mer Non Présente

3 : Mesure du poisson : La longueur totale ou points poisson est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. C'est la longueur totale en millimètre, qui est retenue.

4 : Ne seront considérés valides que les poissons capturés par la gueule et repartis vivants en bonne conditions après la remise à l'eau.

5 : Après mesure et une photo, le poisson devra être remis à l'eau directement de façon à lui garantir les meilleures chances de survie

6 : Si le poisson est ferré pendant le temps de la manche mais que le combat dépasse l'heure de fin de manche, le poisson sera comptabilisé.

Challenge Atlantique 2026

PÊCHE AU LEURRE ARTIFICIEL



Comité Atlantique

RÈGLEMENT

7 : Les compétiteurs se classeront selon la longueur totale obtenue par chacun d'entre eux + point bonus. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par millimètre selon la définition de la longueur totale (sauf pour le silure, 1 points pour 2 millimètres).

Attribution des points et classement

Le Gagnant sera le compétiteur ayant marqué le plus de points sur les 3 manches cumulés. En cas d'égalité sur le classement final, ce sera le compétiteur ayant pêché le plus grand brochet ou sandre durant la compétition qui sera déclaré premier des deux ex aequo. Comme dans toute compétition, il y a un premier et un dernier, ceux-ci gagneront un lot « spécial » et devront le remettre en jeu l'année d'après



Sonia,
conductrice de train.

S'engager auprès de ceux
qui se mettent au service
des autres, c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181385440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 90 1 - APE 6512 Z - Siège social: 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret. @Julien Magre

Vous souhaitez en savoir plus ?



Appelez le **0 970 809 809**
(non surtaxé) du lundi
au samedi de 8 h à 20 h



Connectez-vous sur
www.gmf.fr ou sur
l'appli GMF Mobile